

L'hon. M. HOWE: C'est juste.

L'hon. M. ILSLEY: Très bien! Très bien!

L'hon. M. HANSON: On ne peut donc blâmer d'aucune façon notre parti de s'être prêté à des attaques contre les administrateurs et autres personnages dont le ministre s'entoure. Et si l'on vient affirmer qu'il y a eu atteinte à la réputation d'autrui de la part de notre groupe, je repousse toute accusation de cette nature.

Je ne me constitue pas le défenseur des journaux, et loin de moi la pensée de me constituer leur défenseur; la tâche serait trop lourde. Si le ministre est sage, il fera bien de se surveiller lorsqu'il s'en prendra aux journaux. D'après mon expérience, peu importe que notre cause soit juste, que nous ayons le droit pour nous, et que nos intentions soient droites, les journaux auront toujours le dernier mot. Il est donc inutile de nous attaquer à eux.

L'hon. M. ROWE: Il ne faut jamais attaquer un journal à moins d'en avoir un à soi.

L'hon. M. HANSON: Je n'ai pas plus l'intention de me lancer dans les affaires de presse que le Gouvernement n'a l'intention de s'adonner à l'aviation. J'ai une crainte salutaire des journaux . . .

Le très hon. M. LAPOINTE: Parce qu'ils ont le dernier mot.

L'hon. M. HANSON: . . . parce que j'ai vécu, et je fais bénéficier le ministre de mon expérience, il est peut-être moins âgé que moi.

L'hon. M. HOWE: Je vieillis.

L'hon. M. HANSON: Peut-être n'a-t-il pas été dans la vie publique aussi longtemps que moi, mais qu'il suive mon conseil. Mieux vaut souffrir en silence que de combattre cette classe de gens sur un terrain inconnu.

Pour revenir au débat de cet après-midi, je suppose qu'il découle naturellement de la déclaration sans arrière-pensée que j'ai tenté de faire devant cette Chambre, le 20 février, pour satisfaire l'honorable député de Cumberland (M. Black), qui se tracassait au sujet de la production des avions Avro-Anson dans sa circonscription. C'est ce qui avait motivé ma déclaration. J'aurais préféré lui laisser la parole et vous pouvez me croire . . .

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Je ne vois pas bien ce qui peut provoquer cette hilarité. Le député de Cumberland est un digne membre de cette Chambre. Nous avons fréquenté la même école. Nous sommes amis depuis au-

delà de 46 ans et je suis prêt à faire tout ce qu'il me demandera, sauf me déshonorer.

UNE VOIX: Il ne vous demanderait jamais de vous déshonorer.

L'hon. M. HANSON: Naturellement. Ayant l'impression que la fabrication des avions Avro-Anson avait été retardée, surtout par la Canadian Car et en autant que ce retard intéressait notre aviation ainsi que l'industrie, la main-d'œuvre et le bien-être de la ville d'Amherst, que mon honorable ami représente si dignement, j'ai posé au Gouvernement, le 20 février, certaines questions basées sur une déclaration que j'avais de bonnes raisons de croire exacte. A la suite de l'exposé du ministre, je m'aperçus que ma déclaration ne contenait qu'une seule erreur. Quelle était cette citation que j'ai voulu faire le 20 février et que le ministre, ainsi que les règlements, devant lesquels je m'incline, m'ont empêché de faire? On m'a arrêté après la lecture des deux premiers paragraphes. Je désirais tout bonnement demander au ministre des Munitions et Approvisionnements de faire une déclaration au sujet d'une question d'importance publique vitale. Il s'agissait de l'état peu satisfaisant de la production d'avions au Canada surtout en ce qui avait trait à la prétendue panne (cette expression décrit bien la situation) survenue dans l'activité de la société Federal Aircraft Limited, propriété exclusive du gouvernement. Ma déclaration se basait sur cela. J'ajoutais que je préférais cette manière de procéder. J'avais peut-être tort. L'innocence fait commettre bien des bêtises.

Des VOIX: Oh, oh.

L'hon. M. HANSON: Je ne suis pas très au courant de la procédure suivie dans cette Chambre. Cela fait rire le premier ministre. J'aimerais bien posséder sa finesse en matière de manœuvres politiques; je serais alors à sa place et lui à la mienne. C'est un compliment que je lui fais d'une manière indirecte.

M. POULIOT: Le mot "innocence" a de nombreuses acceptions.

L'hon. M. HANSON: J'ai ajouté:

La Federal Aircraft Limited a été établie par le ministre sous forme de société possédée par l'Etat afin de coordonner les opérations nécessitées par la fabrication des avions Avro-Anson...

Cette déclaration ne donne pas toutes les causes de son établissement, mais c'est l'une des principales raisons d'être de cette société comme l'a affirmé le ministre aujourd'hui.

...et elle assumait certaines fonctions importantes relativement à l'acquisition et, plus tard, à la fabrication de certaines pièces essentielles entraînant une dépense de 50 millions de dollars.